



Sommaire :

- Déblaiement de la neige
- Vente de bois
- Horaires de fin d'année
- Commande de vin
- Sapins de Noël
- Incivilités
- Entretien du Bey
- Mise au concours poste apprenti
- Elections communales
- 90 ans Mme Berguer
- Cultes de Noël

LE MOT DU SYNDIC

Une année particulièrement difficile et troublée s'achève.

Ce virus lié au Covid-19 nous a extrêmement perturbé tout au long de ces mois, que ce soit sur le plan humain ou social.

Il est de bonne tradition pour votre syndic de vous adresser ces quelques mots de fin d'année. Tout d'abord pour vous remercier de suivre, au plus près de votre conscience, les mesures édictées par nos instances supérieures.

Il est vrai que celles-ci ne sont pas toujours faciles à respecter, ce d'autant plus avec l'arrivée des fêtes de Noël et de fin d'année. Plus nous les respecterons et plus vite nous retrouverons une vie normale à laquelle chacune et chacun aspire.

2021 sera l'année des élections communales pour votre exécutif et législatif. Nous vous encourageons à vous y engager, à voter et à faire confiance à vos élus.

Eclépens a toujours été un village pour lequel le souci de ses autorités est d'offrir à leurs habitants un bien-être. Il est vrai que ces derniers temps son nom est très souvent cité par les médias. Mais nous faisons tout pour que les termes calme, justice, sécurité et sérénité, qui pour la grande majorité des citoyens sont les gages d'une vie paisible et tranquille dans notre magnifique localité, soient rétablis.

A vous toutes et tous, au nom des autorités, nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de Noël et surtout tous nos vœux pour une meilleure année 2021.

Claude Dutoit, Syndic

DÉBLAIEMENT DE LA NEIGE

Nous vous remercions de prendre toutes les dispositions nécessaires pour faciliter le déneigement des routes et des trottoirs communaux.

Nous vous prions de faire preuve de compréhension envers les employés chargés d'effectuer ce travail.

Nous assurerons le déneigement des chemins privés dans la mesure de nos possibilités, pour autant qu'aucun véhicule ou autre obstacle n'entravent le passage.



VENTE DE BOIS

La commune met à la disposition de la population du bois de feu scié à 1 mètre au prix de Fr. 80.- le stère.

Pour le prix de Fr. 100.- le stère, vous avez la possibilité de vous le faire livrer à votre domicile, à une date convenue à l'avance avec les employés communaux.



Réservez dès maintenant votre lot auprès de l'administration communale :

- par tél au 021.866.72.12
- par mail : admin@eclepens.ch

M. Pascal Guinnard, municipal, se tient à votre disposition pour tout complément d'information au N° de tél 079 343 06 62

HORAIRES DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Déchetterie

La déchetterie sera fermée

le lundi 28 décembre 2020

le samedi 2 janvier 2021

Administration communale

Les bureaux de l'administration communale seront fermés

du 24 décembre 2020 au 4 janvier 2021 inclus.

Réouverture le mardi 5 janvier 2021.

En raison du Covid, les guichets de l'administration communale sont ouverts avec des horaires réduits jusqu'à nouvel avis:

- **le mardi après-midi de 14h00 à 18h00**
- **le vendredi matin de 09h00 à 11h00**



COMMANDE DE VIN

Pensez à vos cadeaux de fin d'année !

Vous avez toujours la possibilité de passer votre commande de vin au moyen du bulletin ci-dessous en mentionnant la quantité désirée, votre adresse et votre N° de téléphone.

Elle vous sera livrée par la suite à votre domicile par les employés communaux et une facture vous parviendra ultérieurement.

Dernière livraison prévue le 22 décembre 2020

Nombre	Désignation	Contenance	Prix unitaire	Prix total
	Pinot gris	50 cl	Fr. 9.-	
	Pinot noir	50 cl	Fr. 9.-	
	Pinot noir	70 cl	Fr. 12.-	
	Pinot noir	140 cl	Fr. 28.-	
	Pinot noir	140 cl caissette	Fr. 35.-	
	Carton	6 verres	Fr. 20.-	



Nom – Prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

Signature :

Bulletin à retourner au bureau communal

Par mail : admin@eclpens.ch

Par courrier : Rue du Village 24 – CP 12, 1312 Eclépens

SAPINS DE NOËL

La distribution des sapins de Noël aura lieu devant la Buvette du foot

le samedi 19 décembre 2020 dès 10h30



Seules les personnes préalablement inscrites auront droit à un sapin (un seul sapin par famille).

En raison des restrictions, il n'y aura malheureusement pas de verrée à cette occasion.

Cependant, le Père Noël sera bel et bien présent sur place et distribuera les cornets de Noël aux enfants, selon un dispositif sanitaire mis en place et que nous vous remercions d'ores et déjà de bien vouloir respecter.

INCIVILITÉS DANS LA COMMUNE

En ces temps particulièrement chahutés, nous constatons toutes sortes de déprédations et d'incivilités dans la commune, telles que tags, dépôts sauvages de déchets, etc...

Si vous venez à constater de tels agissements, n'hésitez pas à nous le signaler.

Cette période où les rassemblements à l'intérieur sont limités incite les personnes à se regrouper à l'extérieur pour partager un pic-nic ou autre. A cet effet, nous avons constaté que la place extérieure du Refuge avait été utilisée à plusieurs reprises ces derniers temps. Elle reste à la disposition des personnes de passage et nous remercions d'avance les éventuels utilisateurs de laisser cette place propre et en bon état.

ENTRETIEN DU BEY

Bien qu'il s'agisse d'un cours d'eau artificiel, le Bey d'Eclépens abrite une flore et une faune riches composées de plantes, de larves, d'insectes aquatiques et de poissons dont la célèbre truite de rivière. Ces derniers, de plus en plus menacés doivent être préservés. A ce titre, ils bénéficient ainsi que leur habitat de diverses mesures protectrices prévues dans plusieurs bases légales (Lois fédérales sur la protection des eaux, sur la pêche, sur la protection de la nature et leurs pendant cantonales).



Il est à relever qu'il est également nécessaire de préserver la sécurité des personnes et des biens établis sur les rives du Bey d'Eclépens.

Dans la pratique, il s'agit de veiller à ce que les diverses interactions entre les activités humaines et le cours d'eau ne se fassent pas au détriment de ce dernier et de sa population aquatique.

Pour ce faire, de manière générale, il est nécessaire de préserver, où il existe encore, un ombrage naturel (arbres, buissons, haies) sur le cours d'eau. Le cas échéant, sans péjorer sa capacité d'écoulement, il serait souhaitable de reconstituer un couvert végétal où cela est possible.

La végétation aquatique présente dans le lit du cours d'eau ou sur ses rives constitue un élément d'habitat et de ressource alimentaire des plus importants pour la faune.

D'une manière générale, tout aménagement, construction, renforcement, curage, intervention sur la végétation aquatique, concernant le lit ou les berges du cours d'eau **sont soumis à autorisations** des autorités cantonales et communales. Le cas échéant, **s'ils sont autorisés**, les travaux projetés dans le lit du cours d'eau et/ou sur ses berges **ne pourront être réalisés qu'entre le 15 avril et le 15 octobre**, soit en dehors de la période de reproduction de la truite de rivière. Demeures réservées, les interventions considérées comme urgentes par les autorités cantonales.

La voirie quotidienne ainsi que l'entretien d'objets situés en dehors du lit du cours d'eau et pour autant qu'ils ne subissent aucune modification peuvent être entrepris sans autorisation. En cas de doute, prenez contact avec la municipalité qui vous orientera.

Enfin et pour rappel, à l'exception de l'eau de pluie, **rien** ne doit s'infiltrer ou être introduit dans les grilles d'évacuation des eaux claires (grilles de route). En effet, celles-ci sont reliées directement au cours d'eau le plus proche, dont le Bey d'Eclépens.

Toutes ces mesures visent à préserver la sécurité des biens et des personnes établis sur les rives du canal ainsi que sa faune aquatique. Les personnes qui ne les respecteraient pas s'exposent à des sanctions pénales.

APPRENTI(E) AGENT(E) D'EXPLOITATION CFC

La Municipalité d'Eclépens met au concours le poste d'

APPRENTI(E) AGENT(E) D'EXPLOITATION CFC

Profil souhaité :

- Titulaire d'un certificat de fin de scolarité obligatoire
- Attrait pour le travail en extérieur ;
- Esprit pratique et aptitudes manuelles ;
- Soins et application dans la réalisation du travail ;
- Fiabilité et sens des responsabilités ;
- Compréhension des questions techniques ;
- Esprit d'équipe.

Entrée en fonction :

- 1^{er} août 2021

Durée : 3 ans

Titre obtenu : Certificat de capacité (CFC) d'agente(e) d'exploitation

Documents demandés :

- Lettre de motivation ;
- Curriculum vitae ;
- Bulletins scolaires des trois dernières années ;
- Eventuels rapports de stages ;

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de M. Etienne Morier-Genoud, municipal, tél. 079 254 07 83.

Les dossiers de candidature complets sont à adresser **jusqu'au 31 janvier 2021** à :

Municipalité d'Eclépens - Rue du Village 24 - Case postale 20 - 1312 Eclépens avec la mention «Postulation apprenti ».

ÉLECTIONS COMMUNALES

Le premier tour des élections communales pour la législature 2021-2026 aura lieu le **dimanche 7 mars 2021**.

Vous pouvez obtenir tous les renseignements nécessaires auprès de l'administration communale ou auprès du Président du Conseil communal, M. François Reymond (tél. 079 662 75 86 – francois.reymond@gmail.com).

Le délai de remise des dossiers de candidature pour le 1^{er} tour des élections est fixé au **18 janvier 2021 à 12 heures**.

Pour toute information complémentaire relative à ces élections, nous vous invitons à consulter le site internet du canton : www.pour-ma-commune.ch.



90 ANS

Une délégation de la Municipalité, composée de M. Claude Dutoit, syndic et M. Daniel Gachet, municipal, s'est rendue chez Mme Céline Berguer à l'occasion de ses 90 ans, fêtés durant l'été mais qui ont dû être repoussés en raison du Covid.

Nous adressons une nouvelle fois à Mme Berguer nos meilleurs vœux pour ce bel anniversaire !

(Ci-contre : Mme Berguer en compagnie de son fils Daniel et de sa belle-fille Corinne)



CULTES DE NOËL



Dimanche 20 décembre à 10h à Eclépens : Culte cabas

Jeudi 24 décembre à 23h à La Sarraz : Veillée de Noël

Vendredi 25 décembre à 10h à La Sarraz : Culte de Noël

La Municipalité et le personnel communal s'associent pour vous souhaiter une

